

VITALISPORT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À retourner à : WTS - Vitalisport, 189 chemin de Cortéo, 06790 ASPREMONT

NOM _____ PRENOM _____ Date Naissance _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ E-M@IL _____

☎ DOM. _____ ☎ PORT. _____ PROFESSION _____

COORD. PERS. A PREVENIR EN CAS D'URGENCE _____

Vitalisport	TARIFS STANDARDS	TARIFS « FAMILLE » ²	TOTAL
<input type="checkbox"/> Adhésion (frais de dossier) ¹	20 €	20 €	
<input type="checkbox"/> A la séance	25 € x = €		
<input type="checkbox"/> Carnet de 10 séances	149 € x = €		
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel	359 €	319 €	
		TOTAL	

¹ Frais de dossier payables pour la première inscription. Une fois réglés, ils ne vous seront plus demandés.

² Prix valable pour toute personne supplémentaire issue du même foyer : conjoint ou enfants

OPTIONS Vitalisport	TARIFS STANDARDS	TOTAL
<input type="checkbox"/> Séance Coaching Individuel (1h)	60 €	
<input type="checkbox"/> Bilan Forme ³	69 €	
<input type="checkbox"/> Bilan Nutritionnel ³	109 €	
<input type="checkbox"/> Pack « Stop Tabac » ³	499 €	
<input type="checkbox"/> Pack Silhouette ³	149 €	
<input type="checkbox"/> Tee-Shirt Vitalisport (Taille :)	20 €	
		TOTAL

³ Descriptif sur www.vitalisport.fr

TOTAL (Vitalisport et Options Vitalisport) = €

→ Autorisez-vous Vitalisport® à se servir de votre image pour sa communication ? OUI NON

« Je déclare avoir pris connaissance et accepter les 9 points des Conditions Générales de Prestations »

Fait à _____, le _____

Signature

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

ARTICLE 1 – DEFINITION DES PRESTATIONS

Notre prestation consiste à fournir au client des séances de coaching sportif d'une durée d'environ 1h15. Ces séances sont basées sur de la marche, de la course à pied, du vélo et/ou des exercices de renforcement musculaire et d'étirements. Les séances ont lieu en plein air aux lieux précisés par Vitalisport®. Ces séances sont exécutées par le client au sein d'un groupe en présence d'un coach diplômé.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION

Une inscription à Vitalisport® n'est prise en compte qu'à réception du règlement et du contrat signé par le client. Le client qui souhaite s'inscrire au club Vitalisport® doit s'acquitter d'un forfait initial de 20 € pour les frais de dossier puis du montant correspondant à la formule choisie. L'inscription à la séance est valable pour la séance en échange d'un ticket « séance ». L'inscription sur abonnement est valable à l'année sauf périodes de « relache » consultable sur www.vitalisport.fr

ARTICLE 3 – DUREE

Le contrat est valable pour la durée choisie par le client (de 1 séance à 1 an).

ARTICLE 4 - RESERVATIONS

Le planning des séances est consultable sur www.vitalisport.fr Chaque séance doit être réservée par le client au plus tard la veille à 19h sous peine de ne pas être accepté par le coach.

Les clients peuvent réserver

- Sur internet sur www.vitalisport.fr
- Par e-mail en écrivant à resa@vitalisport.com
- Par téléphone au 04 93 91 57 42

ARTICLE 5 - MODALITE DE PAIEMENT

Le paiement des prestations WTS pourra se faire par chèque bancaire, par virement bancaire ou bien en espèces auprès du coach.

ARTICLE 6 - ANNULATION

Du fait de WTS:

Au cas où une ou plusieurs séances ne pourraient être réalisées sauf cas de force majeure, vous seriez remboursé au prorata des séances qui n'auraient pas pu être réalisées.

Du fait du client :

Si dans un délai de sept jours, à signature du contrat, le droit de rétractation a été exercé, WTS remboursera la totalité des sommes versées par le client, à l'exception des frais de dossier (20 euros), en application des dispositions de l'article L 121-20 du code de la consommation.

Dans tout autre cas, les sommes engagées par le client ne seront pas remboursées. Un avoir sera accordé au client.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

Durant la période contractuelle, WTS n'est tenu que d'une obligation de moyens, et par conséquent ne saurait être tenu pour responsable de la non atteinte des objectifs personnels du client. Par ailleurs, WTS ne saurait être tenu pour responsable des éléments suivants impliquant ses clients :

- Non-respect des conseils donnés
- Accident ou blessure survenu(e) lors des entraînements prescrits
- Prise de produits illicites et interdits par les règlements sportifs

Par ailleurs, le client s'engage à procéder à tous les examens médicaux lui garantissant l'aptitude physique nécessaire au suivi d'un entraînement sportif. A cet égard, le client a fourni à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de trois mois.

ARTICLE 8 – LOI APPLICABLE

La loi applicable au contrat sera la loi française.

ARTICLE 9 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Le tribunal compétent pour régler tout litige sera exclusivement le Tribunal de Commerce de Nice.